



Honoraires du syndic sur travaux

Par **Copro Paris**, le **09/12/2013 à 11:46**

Bonjour,

Notre syndic annonce dans son contrat pour l'année 2014 qu'il aura droit à 5% du montant des travaux (quel que soit le montant) sans l'intervention d'un maître d'œuvre, et 3% avec l'intervention si d'un maître d'œuvre.

Ces honoraires me paraissent extrêmement élevés, d'autant que la mission de consultation des entreprises est minime (le syndic ne produit pas de cahier des charges, et ne fournit que 2 devis ; le conseil syndical devant se charger lui-même du 3ème), l'étude des devis est inexistante (le syndic ne demande pas de devis détaillés aux entreprises, les devis sont donc impossibles à comparer), et le suivi des travaux est nul (aucun compte rendu de visite ni réception de travaux).

Quels sont les pourcentages d'honoraires pratiqués habituellement ?